



24H OFF ROAD MAROC • 05 / 09 mai 2018 • 9° édition

REGLEMENT PARTICULIER

24H OFF ROAD MAROC

SOMMAIRE

page 2	<ul style="list-style-type: none">• Art.1P - Organisation• Art.1.1P – Officiels• Art.1.2P – Horaires	page 6	<ul style="list-style-type: none">• Art.4.2.3P - Assistance• Art.4.5P - Equipements de sécurité• Art.4.6P – Eclairage des voitures• Art.7P - Déroulement de la compétition• Art.7.3P - Course<ul style="list-style-type: none">- Généralités
page 3	<ul style="list-style-type: none">• Art.1.3P - Vérifications• Art.3P - Concurrents et Pilotes • Art.3.1P - Engagements<ul style="list-style-type: none">- Droits d'engagements "Course"	page 7	<ul style="list-style-type: none">- Départs / Ordre des départs- Temps de conduite / Relais- Arrêts obligatoires- Règlementation des ravitaillements
page 4	<ul style="list-style-type: none">- Droits d'engagements "Assistants / Invités"- Transports Ferry Europe > Maroc > Europe- Annulations et forfaits- Photos / Vidéos - Droits à l'image• Art.3.2P - Equipages• Art.3.2.1P – Licences	Page 8	<ul style="list-style-type: none">- Arrivées / Parc fermé d'arrivée- Liaisons Radios / GPS- Liaisons routières libres• Art.8P - Pénalités, Réclamations, Appels• Art.8.3P - Réclamations, Appels• Art.8.4P – Pénalités
page 5	<ul style="list-style-type: none">• Art.3.3P - Numéros• Art.4P - Voitures et Equipements• Art.4.1P - Voitures admises• Art.4.1.1P - Groupes et Classes	page 9	<ul style="list-style-type: none">• Art.9P - Classements• Art.10P - Prix – Coupes

Par le seul fait de signer la demande d'engagement, Je reconnais avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et en accepte les règles.

ARTICLE 1P ■ ORGANISATION

Forcing organise une épreuve d'endurance nationale marocaine d'automobiles tout-terrain, à participation étrangère autorisée sous l'égide du Ministère du Tourisme Marocain, du 05 au 09 mai 2018, dénommée :

9^{ème} 24H OFF ROAD MAROC

(24 heures : marque déposée par l'ACO - 24h Off Road : marque déposée par Forcing)

La course se déroule sur un prologue et 4 circuits sur pistes et hors-pistes, situés dans la région d'Agadir. Les liaisons routières entre chaque circuit sont libres, néanmoins un road-book sera proposé à chaque équipe pour leur faciliter les choix de trajets.

Cette épreuve est autorisée de 1 à 6 pilotes/copilotes.

L'organisation fera connaître par des circulaires spéciales, toutes prescriptions qu'elle jugera devoir éditer. Les cas non prévus par le règlement et ses annexes, seront tranchés par le Collège des commissaires sportifs.

Seuls les textes français du présent règlement seront retenus en cas de litige.

ARTICLE 1.1P ■ OFFICIELS

(liste sous réserve de confirmation)

• COMITE D'ORGANISATION

- Président : Jean-Louis Dronne (lic.FIA n°2991)
- Assisté de : Thomas Crozier (lic.FIA n°39822)
- Correspondant au Maroc : Mohammed Sekkat, Mani Spahn, Gérard Berliet

• OFFICIELS

- Directeur de Course : Sylvain Monnier (lic.FIA n°9636)
- Collège des Commissaires Sportifs :
 - Président du Collège : Jean-Louis Dronne (lic.FIA n°2991)
 - Membres du Collège : Sylvie Monnier (lic.FIA n°9936), Guy Andrieu (lic.FIA n°144925)
- Commissaire technique : en attente
- Relation Concurrents : Guy Andrieu (lic.FIA n°144925)

• ORGANISATION TECHNIQUE

- Direction Logistique / PC Tracking / PC Radio : Thomas Crozier (lic.FIA n°39822)
- Ouvreur circuits et fléchage : Mani Spahn
- Surveillance zone carburant : Mario Guglielminetti (lic.FIA n°20061), Damien Aury (lic.FIA n°157063), Benjamin Scordia
- Responsable Vérifications Administratives et du budget : Laurence Dronne (lic.FIA n°39826) assistée de Leslie Dronne (lic.FIA n°111404)

• CHRONOMETREUR FIA RESPONSABLE : Christian Gueguen (lic.Fia n°9258 Chrono A)

• RESPONSABLE MEDICAL : D' Abdou Assaf, assisté de : D' Yveline Deguisne (lic.FIA médicale n°5620), D' Yannick Riff, D' Mireille Marcon

• SERVICE DE PRESSE : - FORCING

- Photographe Officiel : Alain Rossignol

L'ensemble des membres de l'organisation seront reconnus comme « juges de faits ».

ARTICLE 1.2P ■ HORAIRES (heures locales marocaines)

15 octobre 2017

Ouverture des engagements.

15 avril 2018

Clôture des engagements (minuit, cachet de la Poste faisant foi).

Samedi 05 mai 2018

- 14H00 / 17H00
- 14H45 / 17H45
- 19H00
- 20H30
- 21H00

Vérifications administratives et techniques
Prologue (08 km de l'hôtel)
1^{ère} réunion du Collège (hôtel).
Briefing général (hôtel).
Publication des équipages admis au départ

(nuit à l'hôtel)

Dimanche 06 mai 2018

- 11H00 / 17H00

Étape 1 • 6H d'AIT AMER

(nuit à l'hôtel)

Lundi 07 mai 2018

- 09H00 / 15H00

Étape 2 • 6H d'OURIBET

(nuit à l'hôtel)

Mardi 08 mai 2018

- 11H00 / 17H00

Étape 3 • 6H de TOUBOUZAR

(nuit à l'hôtel)

Mercredi 9 mai 2018

- 11H00 / 17H00
- 20H30

Étape 4 • 6H de SIDI BOUMZGUID
Dîner de remise des prix à l'hôtel

(nuit à l'hôtel)

- **Panneau d’Affichage officiel** : au PC course lors des étapes et à la réception de l'hôtel entre chaque étapes.

ARTICLE 1.3P ■ VÉRIFICATIONS

1.3.1P Vérifications Administratives et Techniques - Prologue

Les vérifications administratives se dérouleront le 05 mai de 14h00 à 17h00 à l'hôtel à Agadir. À l'issue de leur passage, chaque équipe se présentera immédiatement aux vérifications techniques, puis se rendra au prologue dans un temps imparti. Ensuite, chaque équipe devra être présente au briefing général à 20h30 à l'hôtel.

1.3.2P Documents

Chaque membre de l'équipe devra présenter aux vérifications administratives les documents originaux suivants, en cours de validité :

1. Fiche d'homologation T2 ou carte grise
 2. Autorisation du propriétaire (s'il ne fait pas partie de l'équipage)
 3. Hans, casques, cagoule chouette et combinaisons (validité 10 ans) : voir art. 21.P "Équipement obligatoire".
 4. Licences FFSA / FIA : voir art. 3.2.1P.
 5. Lors des spéciales, l'un des équipiers à bord devra disposer d'un téléphone GSM allumé et fonctionnant au Maroc à bord du véhicule afin de pouvoir établir un contact supplémentaire avec l'organisation. Le numéro devra être communiqué à l'organisation lors des vérifications.
 6. cautions "Géolocalisation satellite" et "Environnement" : une caution de 1500 € (chèque uniquement - pas de carte bancaire) non encaissée sera exigée pour garantir les risques suivants :
 - **Appareil de géolocalisation satellite 1000 €**: en cas de perte ou détérioration de l'appareil et/ou de ses accessoires, la caution Partielle ou complète sera encaissée après vérification par le prestataire propriétaire de l'appareil.
 - **Environnement 500 €** (déchets, pièces, pneus, sacs poubelles, etc... laissés sur le paddock par une équipe à la fin d'une étape) : la Caution sera encaissée à hauteur de 125€ par étape de 6 heures et sera reversée au bénéfice d'une association caritative marocaine. Exception : dépôt d'huile au sol = exclusion de l'épreuve et encaissement de la caution de 500€.La caution sera restituée après vérifications du matériel par le prestataire, entre 2 à 3 semaines après l'épreuve.
- **Circulation au Maroc** : sous leur seule responsabilité, les véhicules immatriculés ayant fait le choix de circuler sur la voie publique marocaine devront être en possession d'une attestation d'assurance valable au Maroc correspondant au véhicule et à la remorque (les véhicules non immatriculés devront être transportés).
 - **Nota** : Les pilotes et coéquipiers pourront se faire représenter aux vérifications, à condition que l'un des équipiers présente tous les documents originaux des autres pilotes et coéquipiers (photocopies interdites) nécessaires aux contrôles. Les feuilles d'émargement devront être contresignées par tous les pilotes absents avant leur premier départ.

ARTICLE 3P ■ CONCURENENTS ET PILOTES

3.0P Nouveau : réservations

Dès maintenant, les concurrents peuvent effectuer une réservation qui leur garantit une place sur simple appel au 01 60 75 71 14 ou sur internet www.tt24.fr/maroc.

3.1P Engagements

La liste des engagés sera établie d'après la date de réception des engagements, le cachet de la poste faisant foi. La réservation est effective à compter de la réception de la fiche d'inscription complétée à l'adresse suivante : **Forcing / ASA91 - BP40 - 91450 Soisy / Seine**.

1. les 24H Off Road Maroc est une épreuve sur invitation, l'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un copilote ou d'un accompagnateur sans avoir à en fournir la raison (Art.74 du Code Sportif International).
2. Par le seul fait de s'inscrire, les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier et en acceptent toutes les clauses et risques sans limitation.
3. le nombre maximum de voitures admises est de 20 voitures.

3.1.1P Calendrier de paiement

NOUVEAU	1. Réservation sans frais	> 0 €	>	dès maintenant
	2. Paiement de 50% de votre inscription	> 50%	>	avant le 01 mars 2018 (50% de minimum 1 voiture + 1 pilote)
	3. Paiement du solde de votre inscription	> 50%	>	avant le 15 avril 2018

> Droits d'engagement "COURSE"

- plaque voiture de course = 500 €
- droits Pilotes / Copilotes = 1950 €/ personne

Ces droits d'engagement comprennent :

- 5 nuits d'hôtel en chambre double, 5 petits déjeuners, 5 dîners* (dîner de remise des prix inclus)
- organisation générale de l'épreuve, encadrement sportif et logistique, participation aux frais de structure
- le prêt d'un système de tracking relié avec le PC course (matériel sous caution)
- l'assistance médicale piste et paddock
- un road-book
- le tee-shirt, le stickage officiel et le(s) bracelet(s) d'identification, l'accès au paddock
- l'assurance RC Organisateur

> Droits d'engagement "ASSISTANT" ET "INVITE"

Bracelet Mécanicien : interventions mécaniques et assistances dans la zone de carburant et/ou dans le paddock) autorisées.

Bracelet Invité : accès au paddock autorisé, mécanique et assistance aux voitures et aux équipages interdits.

- plaque véhicule d'assistance ⁽¹⁾ = 500 €
- plaque véhicule "suiveur" ⁽²⁾ = gratuit sous réserve d'être préalablement déclaré à l'organisation
- droits uniques Assistant ou Invité = 850 €/ personne

⁽¹⁾ voiture ou 4x4 avec remorque, camionnette, fourgon, bus ou PL.

⁽²⁾ véhicules légers de transport de personnes uniquement (VL uniquement, véhicules loués au Maroc inclus) : plaques gratuites mais obligatoirement enregistrés préalablement à l'organisation.

Ces droits d'engagement comprennent : - 5 nuits d'hôtel en ½ pension en chambre double, 5 petits déjeuners, 5 dîners*
- organisation générale de l'épreuve, encadrement sportif et logistique, participation aux frais de structure
- un road-book liaisons, le stickage officiel et le(s) bracelet(s) d'identification, l'accès au paddock

Les droits d'engagements "Course" et "Assistant" et "Invité" **ne comprennent pas** : les licences sportives, les frais liés au transport des personnes et des véhicules, les éventuels frais de visas et de douane, le carburant, les boissons ainsi que les options :

- chambre single en ½ pension +240 € pour les 5 nuits
- nuit supplémentaire en chambre double et ½ pension + 85€/ personne
- nuit supplémentaire en single et ½ pension + 120€

* **Détail des nuits en 1/2 pension compris dans les droits d'engagement** : 05 / 06 / 07 / 08 / 09 mai 2018, hôtel ***** à Agadir.

> Transport ferry Europe > Maroc > Europe

L'organisation ne se charge pas des réservations de transport (personnes et véhicules) pour rejoindre et quitter le Maroc. Cependant, des contacts sont proposés sur le site www.tt24.fr/24hmaroc.

> Annulations et Forfaits

- **annulation ou report de l'épreuve** : si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour quelque raison que ce soit, et devait être annulée à n'importe quelle date, les organisateurs ainsi que leurs partenaires ne pourraient être tenus responsables vis-à-vis des pilotes, des concurrents et de leurs intervenants, et ne seraient tenus qu'au seul remboursement des droits d'engagement perçus par l'organisation sans autre indemnités.
- **interruption ou annulation d'une ou plusieurs manches de l'épreuve** : si une ou plusieurs manches devaient être interrompues ou annulées, pour quelque raison que ce soit, aucun dédommagement ou indemnité ne pourraient être réclamés à l'organisation par les participants.
- **forfait de participation** : les annulations d'une équipe, de l'un des pilotes, de l'un des copilotes ou de l'un des mécaniciens et ou invités, devront être adressées par lettre recommandée au siège de l'ASA91 selon le calendrier défini ci-dessous. Les remboursements seront effectués à partir du mois de juin 2018.

Jusqu'au 04 avril 2018 :

- remboursement intégral des sommes perçues moins 400 € de frais de dossier.

Forfait déclaré à partir du 05 avril 2018 (date de clôture des engagements) :

- dans n'importe quel cas d'annulation de la part d'un ou des pilotes/copilotes/mécaniciens//visiteurs ou de l'équipe : aucun remboursement ne sera accepté et l'intégralité des sommes perçues restera acquise par l'organisateur et non reportable.
- toute équipe n'ayant pas totalement soldé ses droits d'engagements sera considérée comme faisant forfait de sa participation.

> Photos / Vidéos - Droits à l'image

Toute personne participant à l'épreuve et donc soumise au respect de ce règlement particulier (concurrents, pilotes/copilotes, assistants/accompagnateurs/visiteurs) autorise l'organisateur à reproduire et à représenter son image (utilisation de nom, voix, biographie, image photo ou vidéo, des personnes, de leur voiture et de leur sponsors) sans rémunération d'aucune sorte. Cette cession à titre gratuit de ses droits à l'image intervient dès lors de son inscription et permet à l'organisateur une totale liberté pour tout usage y compris à des fins commerciales et/ou publicitaires, et sans limitation de durée d'utilisation dans la promotion de ces autres éditions et épreuves et pour sa société d'organisation.

- les concurrents, leurs accompagnateurs et partenaires, ainsi que toute autre personne présente sur le site de l'événement, n'ont pas l'autorisation d'effectuer des prises de vue vidéo et photo hors du cadre privé ou familial. De plus, la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est strictement interdite sans autorisation écrite de l'organisateur.
- l'organisateur a conclu un contrat d'exclusivité avec un photographe professionnel : par conséquent, la vente de photos réalisées sur l'épreuve est formellement interdite sous quelque forme que ce soit (papier, fichiers, ...). Les photographes (reportage photos) ou cadreur (reportages vidéos) pourront honorer une commande effectuée par le(s) concurrent(s) à l'unique condition que ce reportage ait été commandé par le(s) concurrent(s) jusqu'à 48h avant la date des vérifications administratives. À défaut, l'organisation se réserve le droit de refuser tout accès aux photographes/cadreur concernés. Tout démarchage de photographes et cadreur auprès des concurrents est formellement interdit, à compter des vérifications administratives jusqu'à 10 mois après la remise des prix de l'épreuve.

Photographe officiel de l'épreuve - reportages personnalisés : Alain Rossignol - Tél. : 06 09 26 17 99 - Email : desertrun@aol.com

3.2P Equipages

Cette épreuve est autorisée aux équipages composés de 1 pilote seul pour l'épreuve (sans copilote à bord), à 6 pilotes / copilotes en relais.

3.2.1P Licences

Licences requises : licence conducteur FFSA nationale (NCC) ou internationale (ICCC), ou licence nationale ou internationale de toute fédération membre de la FIA comprenant une assurance individuelle accident et rapatriement sanitaire. Les titulaires de licences de fédérations sportives ne comprenant pas d'assurance individuelle accident et rapatriement sanitaire devront contracter une assurance individuelle accident (AXA Maroc) comprenant le décès et l'invalidité à hauteur de 30.000€ minimum et le rapatriement sanitaire (contrat spécifique aux "24H Off Road Maroc 2018"). Par le fait de s'inscrire à l'épreuve, les concurrents certifient avoir souscrit la couverture d'assurance personnelle requise pour leur participation aux 24 Heures Off Road 2018 et ne pourront pas se retourner contre l'organisation en cas de manquement de leur part.

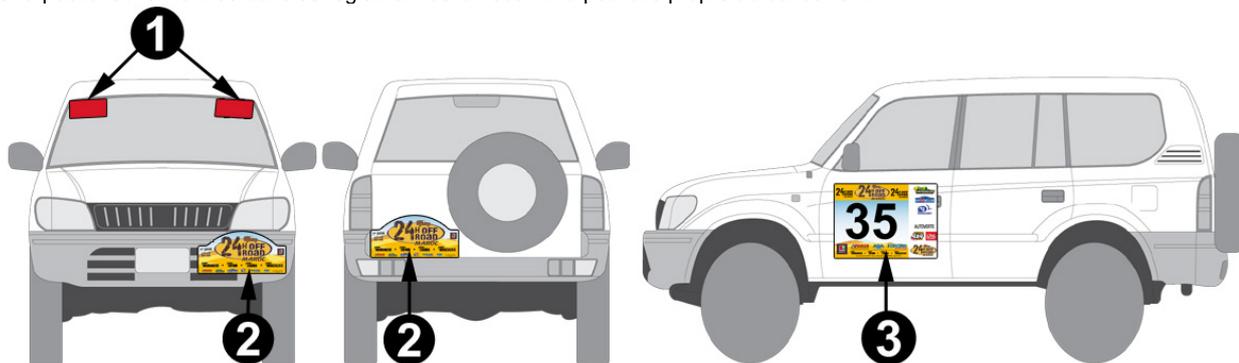
3.3P Numéros de course - Publicité collective obligatoire

1. **un bandeau pare-brise** (25 x H10cm) : placé sur la partie supérieure du pare-brise ou 1 autocollant à chaque extrémité.
2. **deux plaques rallye** (45 x H21 cm) : collées verticalement à l'avant et à l'arrière de la voiture.
3. **deux plaques latérales** (50 x 50cm) : les plaques portières portent les numéros de course.

■ Ces différents supports adhésifs sont fournis par l'organisation.

- À fournir par les concurrents : 2 autocollants comportant les noms/prénoms, groupes sanguins et drapeaux de la nationalité des pilotes et des copilotes, sur chaque côté de la voiture et un autocollant visible de l'extérieur de l'auto sur le casque de chaque pilote / copilote.
- Les numéros de course ne seront attribués qu'à réception du solde des droits d'engagement. Leur attribution sera effectuée par l'organisation, ou sur demande particulière selon les numéros disponibles, au fur et à mesure de la réception du solde des droits d'engagement.

- Pour les buggys et ssv fabriqués de telle manière qu'ils ne disposent pas de la surface nécessaire à la pose des autocollants obligatoires, leurs équipes pourront décomposer ces autocollants en plusieurs parties et toutes les coller afin que tous les logos apparaissent.
- **Nota** : les concurrents sont responsables de la matérialité et de la lisibilité de leurs numéros réglementaires. Aucune réclamation ne sera acceptée si la publicité mentionnée dans ce règlement devait couvrir la publicité propre au concurrent.



- **IDENTIFICATION SPECIALE SSV (fournis) :**



(crédit photo : Can-AM / BRP)

1. **deux numéros de côtés** (30 x 20cm) : autocollants placés de chaque côté de la voiture.
2. **deux numéros, avant** (21 x 14cm) **et arrière** (21 x 14cm) : plaques rigides fixées sur l'arceau au moyen de brides, visible de face et visible de l'arrière.

ARTICLE 4P ■ VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P Voitures admises

Le nombre maximum de véhicules admis est de **20 voitures**. Sont autorisées les voitures des groupes T1, T2 et T3 (SSV) tels que définis par le règlement technique Tout-terrain, les voitures SCORE, et toutes les voitures FIA (les véhicules utilisant des bio-carburants et hybrides sont autorisés à participer à l'épreuve). Dans chaque groupe, les classes retenues pour établir les classements sont définies ci-dessous.

4.1.1P Groupes et Classes

- **GROUPE T2 : voitures Tout-Terrain de production de série**
 - Classe 1 : 0 / 2500 cm³ (essence)
 - Classe 2 : plus de 2500 cm³ (essence)
 - Classe D : voitures Diesel
- **GROUPE T2B : voitures prototypes à châssis non tubulaires issus de la série (essence et diesel)**
 - Classe 1 : 0 / 2500 cm³
 - Classe 2 : 2501 / 5000 cm³
 - Classe 3 : plus de 5000 cm³ (hors championnat)
- **GROUPE T2B+ : voitures prototypes à châssis non tubulaires issus de la série (essence et diesel)**
 - Classe 1 : 0 / 2500 cm³
 - Classe 2 : plus de 2500 cm³
- **CHALLENGE ENDURANCE 4X4 CLASSIC : voitures 4X4 d'avant 2000 aux normes techniques de l'époque sauf sécurité actuelle**
 - Classe 1 : 0 / 2500 cm³ (essence et diesel)
 - Classe 2 : plus de 2500 cm³ (essence et diesel)
- **GROUPE T1A : voitures prototypes à châssis tubulaires, essence et diesel 2 roues ou 4 roues motrices (essence et diesel)**
 - Classe 1 : 0 / 2000 cm³ (voitures 4 roues motrices exclusivement)
 - Classe 2 : 2001 / 3000 cm³
 - Classe 3 : 3001 / 3600 cm³
 - Classe 4 : plus de 3600 cm³ (essence), T1A FFSA (brides et poids) et T1 FIA (brides et poids) et **T1RR** (hors championnat).
 - Classe 5 : Open, voitures bio-carburant, Score (buggy monoplace), tout véhicule n'entrant pas dans les groupes admis (classe hors championnat).
- **GROUPE T1B : voitures prototypes deux roues motrices à châssis tubulaires de cylindrée maximum 2000 cm³ (essence et diesel)**
 - Classe 1 : jusqu'à 1600 cm³ 2 roues motrices
 - Classe 2 : 1601 / 2000 cm³ 2 roues motrices
- **GROUPE T3 SSV : voitures T3 et SSV telles que définies à l'article 4.1 de la réglementation technique SSV.**
- **GROUPE Féminine** : tous groupes confondus, l'ensemble de l'équipage doit être composée uniquement de femmes.

4.2.3P Assistance

En dehors de la zone des stands, l'assistance est autorisée par les seuls membres de l'équipage à bord de la voiture en difficulté, avec les moyens et outils embarqués à son bord, ou avec l'aide d'un équipage encore en course. Toute aide extérieure, apport d'outillage ou de pièces sont interdits (**exclusion de la manche**).

Le remorquage en raison du blocage d'une voiture est autorisé par un autre véhicule encore en course, juste pour libérer la piste de course. Toute présence non autorisée dans la zone de ravitaillement ainsi que toute intervention mécanique et d'assistance réalisée par une personne non déclarée comme pilote/copilote/mécanicien entraînera une sanction sportive jusqu'à la **mise hors course de l'équipe concernée**.

> Paddock - Circulation - Panneautage

1. **vitesse limitée** : devant toutes les zones du paddock, la vitesse de passage sur la piste est limitée à **40 km/h** maximum. Des panneaux de signalisation ainsi qu'un contrôle radar pourront être mis en place. Le dépassement de cette vitesse sera pénalisé (voir pénalités). À l'intérieur du paddock, la vitesse de tous les véhicules (course et assistance) est limitée à **20 km/h**.
2. **pendant toute l'épreuve, chaque équipe sera tenue responsable** :
 - de toute personne stationnant et gênant la circulation devant leur espace "stand" dans le paddock et sur la piste d'entrée et de sortie du paddock. Cette présence entraînera une pénalité pour la voiture de l'équipe concernée (voir pénalités).
 - de la présence de personne(s) non enregistrée(s) et donc non assurée(s). La présence de ces "squatters" entraînera la mise hors course de(s) l'équipe(s) concernée(s).
3. **interventions** : toute personne intervenant sur une voiture devra obligatoirement porter le bracelet adéquat fourni par l'organisation sous peine de pénalité : exclusion de la manche.
4. **respect de l'environnement** : chaque équipe s'engage à :
 - récupérer ses huiles de vidange (infraction : exclusion de l'épreuve + encaissement de la caution environnement de 500€)
 - **prendre en charge l'enlèvement de ses déchets dans des sacs plastiques fermés (cf. pénalités)**
 - **bâche** : chaque équipe devra disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture (zone de carburant comprise).
5. **panneautage** : la zone de panneautage est située devant les stands en bordure de piste.
6. **extincteur** : chaque équipe doit tenir à proximité immédiate de l'arrêt de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A,B,C d'une capacité minimum de 6kg ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans.

4.5P Équipements de sécurité Auto et SSV (validité 10 ans)

- **Équipements obligatoires** : arceaux, sièges baquets, harnais, coupe circuit, casques, combinaisons et gants, système Hans, sous-vêtements ignifugés et cagoule chouette (chouette = bandelette reliant le front au nez, voir ci-contre)
- **Équipement recommandé** : filets de portières
- **Interdits** : les vêtements synthétiques, acryliques ou caoutchouc : chaussettes, chaussures, sous-vêtements.



4.6P Éclairage des voitures

- **à l'avant** : minimum 2 phares en état de marche avec code / phare. Possibilité de monter plusieurs phares supplémentaires en hauteur sur le toit, de 100 watts maximum chacun, leur allumage devra être actionné indépendamment des autres phares.
- **à l'arrière** : (conforme à la réglementation technique) au minimum 2 feux rouges équipés de stop + 2 feux additionnels antibrouillards de couleur rouge, situés sur le point le plus haut de la voiture. Ces feux devront être allumés pendant toute la durée de l'épreuve. Les voitures en course ayant un feu ou un phare/code ne fonctionnant plus seront contraintes de s'arrêter à leur stand pour remise en état (voir pénalités).

ARTICLE 7P ■ DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

7.3P Course

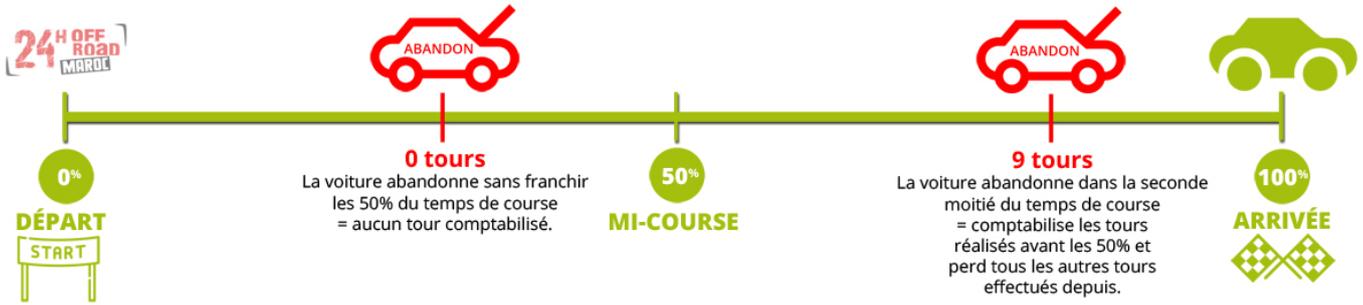
> Généralités

1. Prologue : à l'issue de son passage aux vérifications techniques, chaque concurrent devra réaliser deux tours chronométrés, le meilleur de ces deux tours sera retenu pour le classement. Pour les équipes disposant de plusieurs pilotes, chaque tour sera réalisé par un pilote préalablement choisi par son équipe pour la représenter (2 pilotes différents autorisés pour réaliser chacun 1 tour, copilote facultatif). Un tour non terminé comptera pour un tour complet et ne sera pas remplacé par un autre tour. Une équipe ne pouvant pas participer au prologue prendra le départ de la première étape derrière la dernière voiture classée de son groupe.
2. Les temps d'arrêts de l'épreuve, retards et autres imprévus peuvent conduire la direction de course à modifier l'heure initialement prévue pour l'arrivée de la manche. Dans ce cas, les modifications seront affichées sur le tableau d'affichage au PC Course. L'arrêt anticipé se fera sur la voiture classée à cet instant, première au classement général **de cette étape**.
3. En cas de départ(s) retardé(s) ou d'interruption(s) de l'épreuve non prévu(s), la direction de course se réserve, pendant ce(s) délai, le droit de mettre ou de ne pas mettre les voitures sous le régime du parc fermé.
4. Les concurrents ne pourront pas réclamer de compensations financières ou des remboursements par rapport au délai de retard ou de temps d'arrêt de l'épreuve.
5. Sur les parcours, des portions à vitesse limitée seront précisées clairement sur le road-book ("Speed Limits") ; sur certaines zones, l'organisateur pourra placer des panneaux de limitation de vitesse. **En cas de litige, seules les notes du road-book feront foi.**
6. Géolocalisation satellite : chaque voiture sera équipée d'un appareil de tracking disposant de boutons d'alerte directement relié au PC sécurité de l'épreuve.
7. Contrôles de passage : les concurrents devront passer l'ensemble des contrôles de passage du parcours à chacun de leur tour. Leur passage ne sera comptabilisé que s'ils franchissent la porte matérialisée par 2 cônes de signalisation : dans le cas contraire, le CP ne sera pas validé et comptera pour un non-respect du parcours (hors course pour l'étape). Certains contrôles signaleront également l'obligation de franchir cette porte à une vitesse inférieure à 40 km/h, voire 20 km/h pour certains.

> Départs - Ordre des départs

1. Les voitures ne pouvant prendre le départ à l'heure, pourront après accord de la direction de course, reprendre le cours de la course.
2. Tout concurrent se présentant après la procédure de mise en grille se verra interdire l'accès de la grille de départ sur la piste. Après accord de la Direction de course, il pourra s'élancer de la zone des stands derrière le dernier concurrent.
3. Les équipes ne pouvant prendre le départ d'une manche ou ne terminant pas une manche se verront autorisées à repartir sur une prochaine manche.
4. Avant le départ de chaque étape, les concurrents devront effectuer un tour de reconnaissance derrière un véhicule de l'organisation.
5. les départs seront donnés un par un toutes les 30 sec ou toutes les minutes, selon la configuration des circuits.
6. Ordre du départ de la première étape : grille selon le classement du prologue.

- Ordre du départ des autres étapes : grille selon le classement de l'étape précédente.
- NOUVEAU 2018 • EN CAS D'ABANDON SUR UNE ETAPE** : à la condition d'avoir effectué normalement les 3 premières heures de l'étape, les tours réalisés entre la 1ère et la 3ème heure de course seront comptabilisés et figureront dans le classement de l'étape.



> Temps de conduite - Relais

- Temps de conduite et relais : libres, à la discrétion des équipes.
- Relais : les changements de pilotes et de copilotes devront s'effectuer obligatoirement moteur arrêté, devant leur stand ou dans la zone de ravitaillement pendant ou en dehors des deux arrêts de 5 minutes obligatoires.

> Arrêts obligatoires : 2 arrêts de 5 minutes par étape

Afin de respecter l'équité sportive des relais de pilote (ex. : une équipe de 3 pilotes s'arrête 2 fois pour se relayer tandis qu'une équipe avec un seul pilote pourrait ne jamais s'arrêter), chaque voiture devra respecter **2 arrêts obligatoires de 5 minutes chacun**.

- ces deux arrêts obligatoires de 5 minutes s'effectueront obligatoirement dans la zone prévue à cet effet **sous le régime du parc fermé** : ces arrêts obligatoires pourront servir ou non à ravitailler en carburant (voir article 5.5P).
- le choix du moment de ces arrêts est à la discrétion des équipes. Ces arrêts seront des arrêts individuels et ne pourront être regroupés en un seul arrêt de 10 minutes.
- si une équipe ne respectait pas un arrêt obligatoire de 5 minutes, elle serait pénalisée du double de temps par arrêt non effectué (soit 10 minutes pour un arrêt manqué et 20 minutes pour deux arrêts manqués).
- les autres arrêts effectués dans le paddock en dehors de la zone de ravitaillement, ne seront pas chronométrés ni pris en compte pour cette règle des arrêts obligatoires.
- ces deux arrêts ne sont pas déduits du temps de course.
- au-delà des arrêts obligatoires de 5 minutes, toute entrée supplémentaire dans la zone de carburant **pour ravitailler** devra pour des raisons de sécurité, respecter un arrêt de 5 minutes chacune, non déduite du temps de course.
- lors de tout arrêt au paddock ou dans la zone de ravitaillement, le moteur devra être arrêté et les pilotes/copilotes débarqués.
- par sécurité, il est recommandé aux assistants de prévenir le chronométrateur lors des entrées des arrêts obligatoires ou pour chronométrer des ravitaillements supplémentaires.

> Règlementation des ravitaillements – Arrêts dans la zone de refueling avec ou sans ravitaillement

Une zone de ravitaillement indépendante balisée sera placée en dehors de la zone des stands. Les équipes ne pourront stocker leur carburant personnel et effectuer leur ravitaillement **uniquement dans cette zone**.

Pour des raisons de sécurité, **le temps d'arrêt de chaque ravitaillement est de 5 minutes minimum**. Il appartient à chaque équipe de respecter ce délai. En cas de sortie de la zone de carburant balisée avant le délai de 5 minutes, une pénalité forfaitaire du triple du temps non accompli sera appliquée en "stop and go" à la voiture concernée.

- Assistance autorisée PENDANT** l'arrêt de 5 minutes avec ou sans ravitaillement : seuls sont autorisés les changements de pneus crevés, la pression des pneus et le serrage des roues, le nettoyage du pare-brise ou son remplacement, l'apport de boissons et les relais de pilotes/copilotes. Aucune autre intervention n'est autorisée pendant ce délai.
- Assistance autorisée APRÈS** l'arrêt de 5 minutes : l'assistance est autorisée par les mécaniciens si elle ne gêne pas les autres véhicules (compte tenu de la proximité de carburant, l'usage de matériel pouvant provoquer une flamme ou une étincelle est strictement interdit dans cette zone. Ex : soudure, matériel électrique, ...).
- Équipement obligatoire 1** : le personnel admis dans la zone de carburant doit obligatoirement porter des vêtements non synthétiques recouvrant complètement bras et jambes (short et manches courtes rigoureusement interdit !), avec un col fermé. Le port d'une cagoule ignifugée du type « chouette », de gants en cuir et de lunettes de moto ou d'un casque intégral est également obligatoire pendant le ravitaillement.
- Équipement obligatoire 2** : seul un système est autorisé pour ravitailler pendant et tout autre moyen est strictement interdit : **ravitaillement par pompe mécanique actionnée manuellement uniquement (entonnoir interdit)**. La pompe devra être située au-dessus d'un jerrican ou fût prévu pour recevoir du carburant et le tuyau la reliant à la voiture devra être équipé d'un pistolet manuel d'arrêt sans système d'attache à la voiture ni verrouillage en position ouverte du pistolet.
- Identification** : les fûts de carburants devront obligatoirement porter le(s) numéro(s) de course correspondant au(x) véhicule(s) ravitaillé(s).
- Personnel requis pour un ravitaillement** : la présence de 3 personnes accréditées par voiture est obligatoire (et seulement 3). Parmi ces 3 personnes requises, peuvent officier les mécaniciens avec bracelet d'identification (de l'équipe ou d'une autre équipe) mais également les pilotes / copilotes : **le premier actionne la pompe, le second maintient le pistolet dans l'orifice de remplissage et le troisième reste à proximité avec un extincteur en mains**.
- Personnel autorisé dans les zones règlementées** : pour les équipes n'effectuant pas de ravitaillement, **un maximum de 3 personnes accréditées (pilotes ou mécaniciens seulement) par voiture est autorisé**.
- Divers** : aucun déplacement ou parking de véhicules (camions, voitures, quads, motos, VTT, etc...) ne sera autorisé dans la zone de carburant. Une exception pourra être tolérée s'il fallait sortir une voiture bloquée dans cette zone, après ses 5 minutes d'arrêt.

Procédure des ravitaillements par les mécaniciens ou les pilotes / copilotes

- mise à la masse du fût métallique de carburant.
- mise à l'air libre du fût de carburant **AVANT** l'arrivée de la voiture.

3. **arrêt immédiat du moteur.**
4. **débarquer et éloigner les pilotes et co-équipiers.**
5. **un responsable prend l'extincteur en mains pendant toute la durée du ravitaillement** (extincteur de 6kg pour foyer A-B-C ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans).
6. **c'est seulement à ce moment que les assistants peuvent commencer le remplissage.**

> Arrivées - Parc fermé d'arrivée

Le drapeau à damier sera baissé au passage de la voiture classée 1^{ère} après 6 heures écoulées. Une fois le drapeau de fin de course baissé, toutes les équipes devront avoir franchi la ligne d'arrivée par la seule énergie de leur moteur (pas du démarreur) ni en remorquage, dans un délai maximum communiqué par la Direction de course et affiché au PC course après 3 heures de course écoulées. Tout concurrent qui ne franchira pas la ligne d'arrivée dans ce délai par la seule énergie de son moteur ne sera pas classé sur la manche concernée.

La sortie des stands sera fermée dès la présentation du drapeau de fin de course.

Pour comptabiliser un tour, les équipes doivent avoir impérativement terminé le tour et franchir la ligne d'arrivée par la seule énergie du moteur de leur voiture.

L'entrée de la piste sera fermée dès la présentation du drapeau à damier sur le premier véhicule.

- **parc fermé d'arrivée** : dès l'arrivée de chaque étape, toutes les voitures pourront être placées en régime de "parc fermé", situé sur la piste à la hauteur de la ligne d'arrivée et mis à la disposition de la Direction de course pour d'éventuels contrôles, pendant une durée de 30 minutes après la publication des résultats.

> Liaisons radios - Gps

- **liaisons radios** : une liaison radio interne pilote / copilote est autorisée. Les utilisateurs de liaisons de stand à pilote en course devront se mettre en conformité avec la réglementation administrative nationale marocaine en vigueur, et ne pas faire d'interférence sur les réseaux de l'organisation et de la sécurité (tout système de télémétrie est formellement interdit).
- **GPS** : l'usage d'un GPS n'est pas obligatoire, mais n'est pas interdit. Il peut être utilisé à enregistrer la trace lors des tours de reconnaissances ainsi que les limitations de vitesse.

> Liaisons routières entre chaque étape

Les liaisons routières entre chaque épreuve sont libres dans le choix du parcours et du délai, aussi bien pour les voitures de course immatriculées que pour les véhicules d'assistance et accompagnateurs. Tous les véhicules circulant sur les routes ouvertes marocaines devront être en conformité avec la réglementation routière marocaine et être couverts par leur assurance personnelle. L'assurance de l'organisateur ne couvre pas ces déplacements.

ARTICLE 8P ■ PÉNALITÉS, RÉCLAMATIONS, APPELS

8.3P Réclamations - Appels

Les réclamations devront être présentées à la Direction de Course au plus tard une demi-heure après l'affichage des résultats au PC course (la caution de réclamation sera de 690 € et les droits d'appels de 3100 €). Les opérations de démontage et de contrôle seront obligatoirement effectuées dans le garage le plus proche au taux de main d'œuvre horaire de 50 €/tc.

8.4P Pénalités

Pénalités en complément de celles mentionnées dans les articles de ce règlement.		1 ^{ère} infraction ou par infraction	2 ^e infraction
1	Vitesse excessive de passage dans une zone à vitesse limitée	Stop & Go de 2 à 5 minutes	Exclusion de la manche
2	Vitesse excessive dans le paddock (vitesse limitée à 20 km/h)	Stop & Go de 2 à 5 minutes	Exclusion de la manche
3	Conduite antisportive	Exclusion de la manche	
4	Pilote ou team manager absent au briefing	départ refusé	
5	Fraude caractérisée	Exclusion de l'épreuve	
6	Incorrection vis-à-vis d'un officiel	Exclusion de l'épreuve	
7	Fausse déclaration	Exclusion de l'épreuve	
8	Non-allumage des feux de signalisation	1 minute	
9	Non-arrêt du moteur dans les stands ou zone de carburant	5 minutes	
10	Changement de bloc moteur, châssis	Exclusion de la manche	
11	Non-réparation de l'éclairage défectueux	Stop & Go 1 minute	Exclusion de la manche
11	Stationnement ou gêne causé par les assistants d'une équipe ainsi que toute personne sur les abords de la piste devant et dans le paddock pénalisera le concurrent concerné de	Stop & Go 5 minutes	Exclusion de la manche
13	voiture / pilotes bénéficiant d'une intervention par une personne non accréditée (ex : Invité, visiteur sans bracelet officiel) ou par un véhicule non accrédité	Exclusion de l'épreuve	
14	Remorquage pendant la course en dehors de l'organisation (hors remorquage exceptionnel autorisé entre voitures en course pour dégager la piste d'une auto en difficulté)	Exclusion de la manche	
15	Présence d'un pilote/copilote non inscrit à bord d'une voiture en course	Exclusion de l'épreuve	
15	Changement d'équipiers en dehors des zones autorisées	Exclusion de la manche	
17	Pilotage ou copilotage dans une autre voiture de course	Exclusion de l'épreuve des 2 véhicules	
18	Ravitaillement d'une voiture en dehors de la zone autorisée	Exclusion de la manche	
19	Transport de carburant à bord de la voiture en dehors du réservoir prévu à cet effet	Exclusion de l'épreuve	
20	Sortie de la zone de carburant avant le délai d'arrêt obligatoire de 5 minutes	3 x le temps non accompli	
21	Reconnaisances du parcours (auto/moto/quad)	Exclusion de l'épreuve	

22	Assistance en dehors de la zone autorisée, sauf entre voitures encore en course avec le matériel embarqué uniquement.	Exclusion de l'épreuve	
15	CP manqué ou non passage dans les portes et/ou non-respect du parcours	Exclusion de la manche	
24	Non-respect de l'environnement pendant ou après la course (déchets, pneus, sacs d'ordures etc...)	125€ par infraction	Jusqu'à Exclusion de l'épreuve
25	Présence d'une personne non accréditée aux abords ou dans le paddock	Exclusion de l'épreuve	

ARTICLE 9P ■ CLASSEMENTS

Les classements suivants (distance parcourue ajustée des écarts de temps entre les véhicules à partir des 6 heures écoulées) seront établis :

- **classement général scratch** (addition des kilomètres de toutes les manches + écarts de temps)
- **classement de chaque étape de 6 heures** (distance en km de l'étape + écarts de temps)
- **classements général scratch complémentaires** :
 - **scratch Groupes T1A, T1B, T2, T3**
 - **scratch équipages marocains** (tous les membres de l'équipage doivent être de nationalité marocaine)
 - **scratch équipages féminins** (l'ensemble de l'équipage doit être composée uniquement de femmes)

ARTICLE 10P ■ PRIX - COUPES

La distribution des trophées aura lieu le 09 mai 2018 lors du dîner à l'hôtel :

- **classement général scratch "24H Off Road Maroc 2018"** : du dernier au 1^{er} = 1 trophée par personne (toutes catégories confondues)
- **challenge voitures historiques Classic 4x4** : 1^{er} = 1 engagement voiture offert pour l'édition 2019. ce challenge « CLASSIC 4x4 Dakar d'Antan » est établi pour les voitures issues de la série T2 et T1B mise en circulation avant l'an 2000 (carte grise faisant foi) et conformes à la réglementation technique de 2018 (les équipements de sécurité devront être conformes à la réglementation 2018). Pour participer à ce challenge, le concurrent devra le préciser lors de son inscription.

Un minimum de 3 voitures est requis au sein d'une même catégorie pour que le classement soit effectif. Dans le cas contraire, le trophée ne pourra pas être remis et ces voitures seront liées à la catégorie la plus proche (catégorie supérieure par défaut).

Les coupes ne sont pas cumulables. Seuls les équipages présents et au complet pourront prétendre à leurs trophées.

"24H Off Road Maroc" ® marque déposée. Organisation FORCING

FORCING • BP40 • 91450 Soisy/Seine • France • Tél. : 01 60 75 71 14 • Fax : 01 60 75 24 41 • contact@forcing.com

